

# **Commune d'HABARCQ**

## ***Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 novembre 2017***

---

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

---

### **TRAVAUX AMENAGEMENT DU CHEMIN DES FRESNAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée, des travaux d'aménagement du Chemin des Fresnaux. La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 27 octobre 2017 pour l'ouverture des enveloppes afin d'étudier les offres de différentes entreprises : LEFRANCOIS, SNPC et RAMERY.

La Commission d'Appel d'offres propose de retenir l'entreprise SNPC à Beaurains, conforme au cahier des charges et mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de confier la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin des Fresnaux à l'entreprise SNPC, pour un montant des travaux s'élevant à 217 429.40 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

### **TRAVAUX AMENAGEMENT DU CHEMIN DES FRESNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION FARDA**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin des Fresnaux,

Le maire, après avoir exposé à l'assemblée, que la commune sollicite le concours financier du Conseil Départemental au titre du FARDA (aide à la voirie communale), pour la réalisation de l'opération citée ci-dessus.

Le conseil municipal autorise le Maire à demander la subvention FARDA et autorise la commune à percevoir la subvention du Conseil Départemental.

D'autre part, le conseil municipal autorise le Maire à commencer les travaux par anticipation (avant accord de la subvention).

### **ADHESION DES COMMUNES de Bailleulmont, Bailleulval, Gouy-en-Artois, Monchiet et Wanquetin au Syndicat des eaux « des Vallées du Gy et de la Scarpe ».**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la délibération prise par le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe, dans sa réunion du 11 juillet dernier acceptant l'adhésion des communes de Bailleulmont, Bailleulval, Gouy-en-Artois, Monchiet et Wanquetin au Syndicat des eaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il informe l'assemblée, que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Bailleulmont, Bailleulval, Gouy-en-Artois, Monchiet et Wanquetin au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **APPLICATION DU RIFSEEP AUX ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'arrêté du 16/06/2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat est paru au JO du 12/08/2017.

Suite à la parution de cet arrêté ministériel, le RIFSEEP est applicable aux adjoints techniques territoriaux et aux agents de maîtrise territoriaux.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur ce point. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la délibération pour la mise en place et l'application du RIFSEEP aux adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux inscrits au tableau des effectifs.

### **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du décompte reçu du trésor public, concernant le décompte de l'indemnité versée au receveur des communes au titre de l'exercice 2017.

### **REMBOURSEMENTS ASSURANCE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du versement des Assurances Mutuelles de Picardie d'une somme de 1843,42 €, pour le remboursement des frais de réparation suite à un dégât sur une fenêtre de la mairie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du versement de la Caisse Régionale d'Assurances GROUPAMA, d'une somme de 1099,20 €, suite au préjudice matériel survenu sur le trottoir dans la rue d'Arras.

## **DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF – DE 2017/ 25**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives reprises au tableau ci-dessous.

Ces ajustements de crédits sont nécessaires suite au projet d'investissement dans le cadre de la voirie.

### **FONCTIONNEMENT :**

	NEANT	NEANT	

### **INVESTISSEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
2151-25	Réseau de voirie	317 000	----
1641	Emprunts		259 000
132	Subvention DETR		58 000
<b>TOTAL</b>		<b>317 000</b>	<b>317 000</b>

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **DISSOLUTION DU SIVOM D'AVESNES-LE-COMTE – REPRISE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que suite à la dissolution du SIVOM par arrêté Préfectoral du 22 décembre 2016, il convient de prendre une délibération afin de reprendre la répartition des résultats de fonctionnement et d'investissement, reversés aux communes.

Des écritures d'intégration d'actif et de passif vont être réalisées pour la commune d'Habarcq, il convient donc de délibérer afin d'approuver les résultats intégrés sur les comptes cités ci-après :

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Compte 002 « excédent de fonctionnement » : + 15,40 €

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Compte 001 « déficit d'investissement » : - 1 020,92 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les résultats intégrés sur les comptes cités ci-dessus.

## **INFORMATION FIBRE OPTIQUE**

Le Très Haut Débit (THD)

Convaincus de la nécessité de garantir l'aménagement numérique du territoire et de travailler pour l'inclusion numérique, le Conseil Régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé de mettre en œuvre une politique volontariste de déploiement du Très Haut débit (THD) par la fibre optique, dans les zones non

couvertes par les opérateurs. Les intercommunalités sont informées de l'organisation ainsi qu'une large concertation avec les territoires concernés afin d'apporter la fibre optique à tous les locaux de la zone en 6 ans au lieu de 10, avant la fin 2022. La commune d'Habarcq a rencontré le 6 octobre 2017 le représentant d'Axione pour expliquer le déroulement des travaux et l'implantation d'une nouvelle armoire électrique sur la route d'Arras.

### **INFORMATION ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avancement des travaux d'assainissement dans la commune et sur les 2 prochaines tranches prévues en 2018.

### **INFORMATION MATERIEL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs devis concernant diverses réparations sur le matériel des services techniques de la commune.

### **REPAS DES AINES ET ARBRE DE NOEL**

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain repas des aînés qui aura lieu le samedi 02 décembre, une invitation sera distribuée prochainement. Cette journée sera animée par Cédric DEPRET. Les personnes de plus de 80 ans absentes au repas recevront un colis courant du mois de décembre.

L'arbre de Noël des enfants se déroulera le samedi 9 décembre à 17h15 à la salle des Fêtes. La participation des enfants à l'arbre de Noël se fera sur inscription, il s'agit des enfants de moins de 12 ans.

### **DIVERS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'installation de Radars pédagogiques aux entrées du village.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H00

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-